

Rapport de gestion 2007

"Mesdames et Messieurs,

Tous les 4 ans, le rapport de gestion qui vous est présenté au début de la nouvelle législature communale a ceci de particulier qu'il vise non seulement à récapituler les faits marquants de l'exercice écoulé mais, en plus, à tirer un bilan de la dernière législature.

Ma présentation n'échappera donc pas à cette règle même si je me dois de souligner d'emblée que l'objet qui a mobilisé l'essentiel de nos énergies l'an passé fut également notre principal sujet de préoccupation au cours de la dernière législature.

Je veux naturellement parler des transferts de charges du Canton aux communes.

Si les relations entre l'Etat et les communes se sont aujourd'hui normalisées, ce dont je me félicite, je me dois ici de rappeler, notamment à l'intention des nouveaux magistrats, que cette collaboration a connu une phase difficile dès 2004 et la tentative du Canton, heureusement rejetée par le peuple, d'imposer aux communes une participation financière aux dépenses de l'OCPA.

Elément plus que symbolique de cette tension, la traditionnelle rencontre annuelle entre le Conseil d'Etat et le Comité de l'ACG ne s'est plus tenue durant les années 2004 et 2005.

Ces péripéties doivent nous servir d'enseignement.

Notre système démocratique s'accommode mal de solutions imposées unilatéralement. Et cette constatation est encore plus vraie lorsqu'elle concerne les relations entre autorités publiques pouvant chacune se prévaloir de la légitimité démocratique : quel plus mauvais exemple donner à des citoyens dont il ne se passe pas de jour sans que l'on regrette la perte du sens civique et, plus généralement, des règles de vie en société.

La situation s'est heureusement normalisée depuis lors pour aboutir à l'accord que vous avez largement approuvé lors de notre assemblée générale extraordinaire du 20 juin dernier.

Comme j'ai eu l'occasion de le souligner à de multiples reprises, malgré les nombreuses imperfections qui le caractérisent, cet accord a pour principal mérite d'exister et de traduire ainsi la reprise du dialogue entre le Conseil d'Etat et les communes.

Il permet, par ailleurs, à l'Etat d'améliorer ses finances sans que les effets de ces mesures n'impactent de façon trop directe les finances communales, le Fonds d'équipement communal jouant un rôle d'amortisseur bienvenu.

Mais, au-delà de ces considérations positives, cet accord ne comprend malheureusement que des transferts financiers, sans octroi de véritables compétences nouvelles aux communes.

Je relèverai également qu'une partie des mesures retenues ne portent que sur les années 2008 et 2009. Il conviendra dès lors de poursuivre dans la voie du dialogue pour éviter de se retrouver rapidement dans une phase de blocage. Les possibilités de transferts purement financiers ayant été épuisées, les futures discussions devront dès lors nécessairement porter sur des transferts de compétences.

Parallèlement devra être entreprise la réforme de la péréquation financière intercommunale. Cette péréquation permet certes déjà des transferts non négligeables des ressources entre les communes les plus aisées et celles qui sont moins bien loties.

Il apparaît toutefois que ces mécanismes ont atteint leurs limites, les communes à forte capacité financière enregistrant des rentrées fiscales toujours plus importantes alors que les revenus de celles situées à l'autre bout de l'échelle stagnent, et ce malgré les mesures de renforcement de la péréquation introduites dès 1998.

Deux chiffres suffiront à illustrer mon propos.

Selon les dernières données connues (moyenne des années 2004 à 2006), la valeur du centime additionnel par habitant de la commune bénéficiant du meilleur rendement d'impôt représente, après péréquation, Fr. 146.40 alors que, pour la commune la moins bien lotie, ce montant, toujours après péréquation, s'élève à Fr. 25.78 par habitant.

La valeur d'un centime additionnel par habitant après péréquation varie ainsi du simple à plus du quintuple, ce qui n'est simplement plus admissible, même s'il faut souligner qu'entre ces deux extrêmes les écarts sont, heureusement, moins importants.

Cette situation appelle de ma part deux autres remarques complémentaires.

Tout d'abord, il faut souligner que le dossier de la péréquation financière intercommunale est extrêmement complexe dans la mesure où cet outil poursuit deux buts de natures totalement différentes, à savoir l'égalisation des recettes et la compensation des charges.

Plus concrètement, toute modification de ce mécanisme aboutit automatiquement à priver la Ville de Genève, commune à forte capacité financière, d'une partie des recettes qu'elle tire annuellement de la péréquation financière intercommunale en guise de compensation des tâches, notamment culturelles, qu'elle accomplit au profit de l'ensemble de l'agglomération.

Ma seconde remarque constitue plus précisément une mise en garde à l'endroit des autorités cantonales.

La réforme de la péréquation financière intercommunale doit avoir pour seul objectif d'améliorer la répartition des ressources fiscales entre les communes tant il est vrai que certaines d'entre elles ne disposent pas des moyens suffisants pour faire face aux tâches qui leur incombent.

L'ACG veillera donc avec la plus grande attention à ce que cette réforme poursuive ce seul but à l'exclusion de toute velléité de ponction cantonale sur des recettes communales.

Par ailleurs, au vu de l'importance du sujet et de la nécessité d'obtenir un consensus intercommunal aussi large que possible, ce dossier fera l'objet d'un traitement particulier dans la mesure où tout le processus sera accompagné par un groupe de travail ouvert à l'ensemble des magistrats en charge des finances.

Toujours dans le domaine financier, le dossier du Fonds d'équipement communal mobilisera également toute notre attention dans les prochaines années.

Comme vous le savez, ce Fonds joue deux rôles essentiels. D'une part, il permet un renforcement de la péréquation financière en prenant en charge une partie des intérêts des emprunts des communes aux capacités économiques réduites. D'autre part, il représente le seul instrument de financement pour des dépenses de niveau communal mais d'intérêt régional.

L'ACG estime dès lors primordial que cet outil soit renforcé de façon à permettre un développement de l'intercommunalité.

S'agissant de l'exercice écoulé, essentiellement consacré aux négociations relatives aux transferts de charges, je rappellerai que nous avons tenu 5 assemblées générales extraordinaires, 10 séances du Comité ainsi que de multiples réunions du Bureau, lequel s'est avéré représenter une formule tout à fait adéquate pour mener les négociations tripartites Etat – Ville - ACG.

Nous avons en outre été auditionné à 5 reprises par différentes commissions du Grand Conseil ou de Conseils municipaux.

Je ne reviendrai pas sur l'ensemble des dossiers traités par le Comité dans la mesure où nous les relatons mensuellement dans nos Infos ACG.

Il me semble toutefois utile de mettre en exergue deux projets menés en étroite collaboration avec le Canton.

Le premier concerne la convention, entre l'Etat et l'ACG, de partage des infrastructures de télécommunications aux fins de transmission des données administratives. Cette collaboration, exemplative d'une nouvelle manière de travailler ensemble, permettra de réaliser, avec efficacité et économie, un réseau à haute vitesse entre toutes les communes.

Qui plus est, les millions de francs d'économies procurés par ce partage d'installations seront encore augmentés grâce à la collaboration qui s'est instaurée entre le CTI cantonal, la DSI municipale et le SIACG intercommunal dont les responsables planifient désormais ensemble les travaux de développement de leurs réseaux informatiques.

Autre sujet d'intérêt communal initié en 2007, le projet d'associer les administrations municipales à la tenue du registre de la population.

Sous des allures essentiellement administratives, ce projet, qui répond à une demande exprimée de longue date par l'ACG, revêt en réalité une grande importance.

Il permet en effet de renforcer le rôle de proximité des communes genevoises vis-à-vis de leurs habitants confédérés sans pour autant nécessiter la mise sur pied de dispositifs administratifs démesurés.

Nous espérons dès lors vivement que le Grand Conseil réservera un accueil favorable à ce projet et que les communes saisiront tout l'intérêt qu'il représente.

Comme elle a coutume de le faire, l'ACG a attribué le Prix de l'Artisanat à une personnalité dont le travail mérite d'être mis en exergue. L'heureux lauréat de ce Prix fut M. Laurent Pansier, restaurateur de sièges anciens, qui a son atelier à la rue des Jardins, à la Jonction.

Je tiens ici à remercier les autorités de la Ville de Genève pour leur accueil au Palais Eynard, à l'occasion de la cérémonie qui s'est déroulée en présence du Chef du Département de l'économie et de la santé, M. Pierre-François Unger. Notre gratitude va également à la Banque cantonale de Genève qui finance la plaquette de présentation du lauréat.

Toujours au chapitre des manifestations, l'ACG mis sur pied un stand de présentation de la profession d'agent de sécurité municipal lors de la dernière Cité des Métiers. Les résultats de cette présence des ASM furent très positifs si j'en crois les multiples témoignages de satisfaction recueillis.

S'agissant des ASM, j'ai plaisir à souligner l'excellente collaboration que nous entretenons avec l'Association des agents de sécurité municipaux des communes genevoises. Cette dynamique s'est notamment matérialisée par l'organisation de la désormais traditionnelle cérémonie d'assermentation des nouveaux ASM qui s'est tenue en présence de M. Laurent Moutinot, Conseiller d'Etat en charge du Département des institutions. Je tiens ici à remercier les autorités meyrinoises de leur accueil à cette occasion.

Enfin, je ne voudrais pas achever ce rappel des manifestations à l'organisation desquelles l'ACG collabore sans mentionner la prochaine mise sur pied des cours de formation des nouveaux magistrats que nous vous proposons tous les 4 ans, en partenariat avec l'IDHEAP.

Ces cours, placés sous la responsabilité de Mme la Professeure Katia Horber-Papazian, rencontrent chaque fois un vif succès car ils ne se contentent pas d'aborder les sujets sous un angle académique mais font largement appel aux apports de praticiens. Qui plus est, ils permettent aux nouveaux magistrats de partager entre eux leurs expériences au gré d'échanges particulièrement riches.

J'engage dès lors vivement nos nouveaux collègues à s'y inscrire nombreux !

Arrivant au terme de mon rapport, je tiens à remercier chaleureusement tous les membres du comité pour leur appui constant et engagé en exprimant une gratitude toute particulière à mes collègues du Bureau, Serge Dal Busco, Jean-Marc Mermoud, Philibert Perrin et Manuel Tornare.

Comme vous le savez, le Bureau a été particulièrement sollicité au cours de ces derniers mois. Il était donc capital et essentiel pour votre Président de pouvoir compter sur des collègues prêts à se libérer à tout moment. L'équipe soudée que nous avons ainsi constituée nous a donné la force nécessaire dans ces difficiles négociations et je ne peux que souhaiter à mon successeur de bénéficier d'appuis aussi solides. Merci encore, Chers Collègues.

Ma gratitude va naturellement - mais est-il besoin de les mentionner tant leurs noms sont indissociables de la défense de la cause des communes ? - à Michel Hug, Secrétaire général, et Alain Rüttsche, Secrétaire général adjoint, sans oublier le personnel de l'ACG dont la qualité n'a d'égale que l'engagement.

Enfin, je tiens à vous remercier chaleureusement vous tous, Mesdames et Messieurs les magistrats des communes, pour la confiance et l'amitié que vous m'avez témoignées.

Il y a juste quatre ans, alors que vous veniez de m'élire, je vous remerciais de la confiance dont vous me faisiez l'honneur et, à travers moi, au Parti socialiste.

Quatre ans plus tard, je crois et j'espère avoir défendu l'Institution communale comme il sied de le faire lorsqu'on occupe pareille fonction : avec toute mon énergie et tout mon cœur, mais sans renier les valeurs auxquelles je crois.

J'espère, par-là même, avoir démontré que l'attachement à l'institution communale peut et doit guider une association comme la nôtre, au-delà des différences de sensibilités politiques qui font la richesse de notre démocratie.

Je forme donc le vœu que cet idéal de défense de l'Institution communale continue à habiter les débats de l'ACG.

Pareille ouverture exige certes des efforts, afin que les communes aisées manifestent leur solidarité financière avec les moins bien loties dans le cadre de la réforme de la péréquation, afin que les communes résidentielles participent aux efforts de celles qui fournissent des prestations dont tous les habitants profitent. Et je pourrais multiplier les exemples de ce type.

Mais, Mesdames et Messieurs, ce n'est qu'au prix d'une telle solidarité que nous pourrons défendre cette Institution communale à laquelle nous sommes toutes et tous attachés et contribuer ainsi à lui offrir la place qu'elle mérite dans la future constitution cantonale.

Vive les communes genevoises !
Et vive l'ACG !"

Discours prononcé par M. Pascal Chobaz, Président, à l'occasion de l'Assemblée générale ordinaire du 22 septembre 2007 à Lancy